

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle intitulée « Pose de vernis semi-permanent et Nail Art» avec ONGLE FORMATION-DISTRIBUTION de Bordeaux (33) pour :

- Madame ACHAT Amandine,

les 11 et 12 juillet 2022 pour un montant net de 480,00 €.

Fait à Jonzac,

Le 08 JUIL. 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex